
ANNEXE 5.3.C_DECHETS, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Le gestionnaire en charge des déchets sur la Communauté de Communes des Deux Rives est le Syndicat Mixte fermé SMEEOM moyenne Garonne localisé à Fipierre – 82340 Auvillar.

A ce titre plusieurs déchèteries sont localisées sur le territoire de la CC2R :

- La déchèterie pour les particuliers à Prouxet, Valence d’Agen ouverte du lundi au samedi.
- Pour les déchets verts : le site de Mesples à Lamagistère ouvert du lundi au samedi.
- Pour les professionnels : la déchèterie de Mesples à Lamagistère.



**SYNDICAT MIXTE D'ENLEVEMENT ET D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES
DE LA MOYENNE GARONNE**

Fipierre

82340 AUVILLAR



05.63.29.09.97



smeom-moyennegaronne@info82.com



Loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier

Décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Année 2014

Table des matières

Présentation du SMEEOM de la Moyenne Garonne	2
Territoire et population	2
Le comite syndical.....	3
Compétences exercées par le SMEEOM MG	4
introduction.....	4
Organisation du service public	5
Organisation générale	5
La filière des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	7
Introduction	7
Collecte.....	8
Pre-collecte	10
Transfert	11
Traitement.....	11
La filière des emballages ménagers.....	12
Introduction	12
Collecte.....	12
Pré-collecte	15
Transfert	16
Traitement.....	16
Filière déchetterie	19
Filière des Déchets Non Ménagers.....	21
Filière des Textiles, Linge de maison et Chaussures.....	21
Bilan.....	23
Les prestataires	25
Le coût du service public.....	26
Les Investissements	26
Le coût de fonctionnement du service public.....	26
Les mesures de prévention.....	28
L'opération STOP-Pub.....	28
La location de gobelets réutilisables.....	28
La lutte contre le gaspillage alimentaire	28
La promotion du compostage domestique.....	29
La collecte des Textiles	30
La diffusion des bonnes pratiques sur l'éco-consommation	30
L'eco exemplarité	30
Emploi et conditions de travail	31
Communication et relation usagers.....	33

La gestion du service public d'élimination des déchets ménagers est un poste de dépenses important pour les collectivités territoriales.

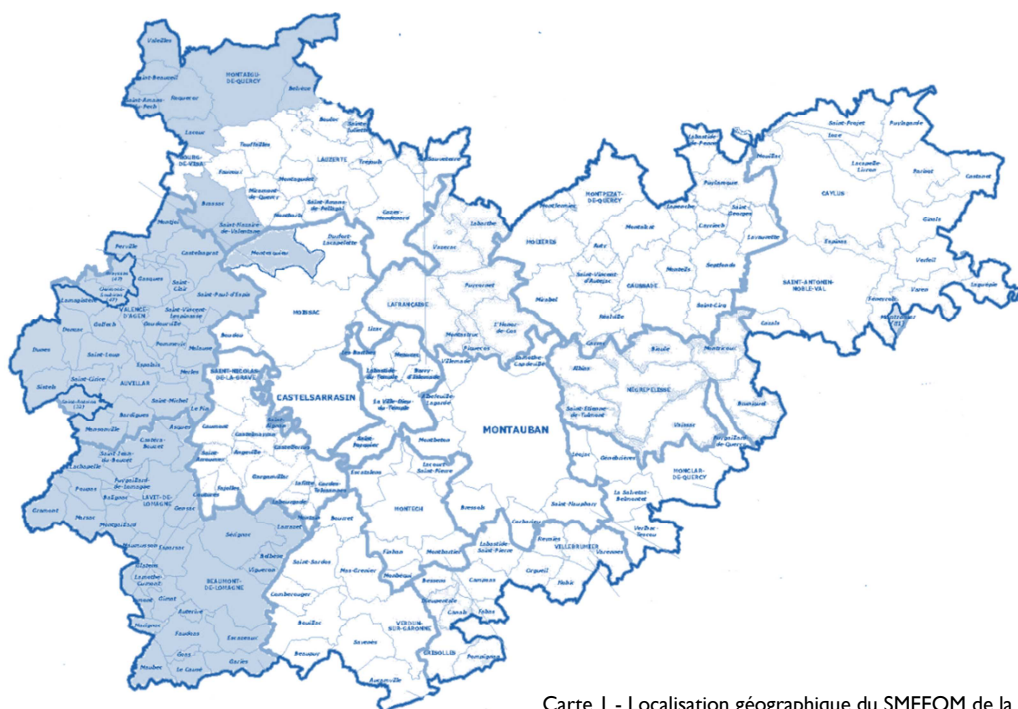
Le rapport annuel est l'opportunité de détailler le bilan des actions menées par le SMEEOM, de mettre en avant les résultats obtenus et le travail des agents qui œuvrent au quotidien pour la préservation d'un cadre de vie agréable.

Vous trouverez donc les différents indicateurs techniques et financiers indispensables à la compréhension de la gestion du service ainsi que les faits marquants de l'année écoulée.

PRESENTATION DU SMEEOM DE LA MOYENNE GARONNE

TERRITOIRE ET POPULATION

Créé en 1980 autour de 55 communes pour assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers par incinération, le SMEEOM de la Moyenne Garonne exerce aujourd'hui sa compétence sur 69 communes situées à l'ouest du département de Tarn et Garonne pour l'essentiel, mais aussi dans le Lot et Garonne (2 communes) et le Gers (1 commune).



Carte 1 - Localisation géographique du SMEEOM de la Moyenne Garonne



Superficie de 940 Km²



Un territoire rural avec une faible densité de population : 34 hab/Km²



32 488 habitants

69 communes regroupées en 4 communautés de communes :

Collectivités	Nb de communes	Population INSEE 2011*
CC des Deux Rives	28	18 475 hab. soit 57 % du SMEEOM
CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise	31	9 891 hab. soit 31 % du SMEEOM
CC Pays de Serres en Quercy	9	3 342 hab. soit 10 % du SMEEOM
CC Castelsarrasin Moissac	1	780 hab. soit 2 % du SMEEOM

*Population municipale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2014

LE COMITE SYNDICAL

A la suite des élections municipales, les nouveaux membres du comité syndical désignés par les communautés de communes, ont réélu en mai 2014 M. Francis GARRIGUES à la Présidence, MM. Christian SAZY et Robert ALAZARD à la vice-présidence.



Les 18 membres du comité syndical sont :

Communautés de Communes	Délégués
CC des Deux Rives	Marcel BARDOLS Geneviève BECKER Raymond BENVENUTO Eric DELFARIEL Marie-Bernard MAERTEN Marcel MOLLE Christian SAZY
CC de la Lomagne Tarn et Garonnaise	André AUZERIC Jean-Luc DEPRINCE Jean-Louis DUPONT Francis GARRIGUES Jean-Luc ISSANCHOU
CC du Pays de Serres en Quercy	Jean-Claude AJAS Robert ALAZARD Roger LACOMBE Claude VERIL Jean-Pierre VILLENEUVE
CC Terres de Confluence	Annie FEAU

Les élus du comité syndical, l'organe délibérant, décident des grandes orientations du SMEEOM et de sa gestion budgétaire. Ils s'expriment pour le compte de leur intercommunalité mais dans le respect des objectifs communs à l'ensemble des membres du syndicat.

Données clés



Compétence **collecte** en régie



Compétence **traitement** transférée au Syndicat Départemental des Déchets 82



Compétence **déchèterie** au choix des communautés de communes

INTRODUCTION

La loi Chevènement du 12 juillet 1999 distingue 2 missions distinctes au sein de la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages :

COLLECTE

TRAITEMENT

Les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions.

Dans le cadre de cette loi :

- le SMEEOM exerce la compétence COLLECTE des déchets ménagers des communautés de communes qui la lui ont transférée. Ce service est réalisé en régie pour la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et celle des emballages recyclables. Un prestataire privé assure la collecte des emballages en verre.
- A la fermeture de son usine d'incinération en 2002, le SMEEOM a transféré la compétence TRAITEMENT au Syndicat Départemental des Déchets du 82 (SDD 82).

Sur le territoire du SMEEOM, la gestion des déchèteries est considérée comme une mission indépendante des compétences COLLECTE et TRAITEMENT. Ces installations sont donc gérées au niveau des collectivités membres du syndicat qui :

- exercent la compétence : cas des déchèteries de Valence d'Agen et de Lamagistère gérées par la communauté de communes des Deux Rives
- la transfèrent au SMEEOM qui la confie au Syndicat Départemental des Déchets du 82 : cas de celles de Montaigu de Quercy, Lavit et Beaumont de Lomagne.

Compétences	OM résiduelles	Emballages Recyclables et papiers	Déchets verts	Encombrants	Déchets Dangereux
Collecte	SMEEOM MG	SMEEOM MG	CC des Deux Rives et SDD 82 via les déchèteries		
Traitement	SDD 82	SDD 82			

Tableau I- Répartition des compétences d'élimination des déchets

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

ORGANISATION GENERALE

Données clés

3 principales filières de traitement adaptées aux catégories de déchets ménagers :

- Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Les Emballages Recyclables et les papiers
- Les déchèteries

Le mode de traitement unique des déchets ménagers a laissé la place à une gestion multi-filières permettant une valorisation croissante de chaque flux.

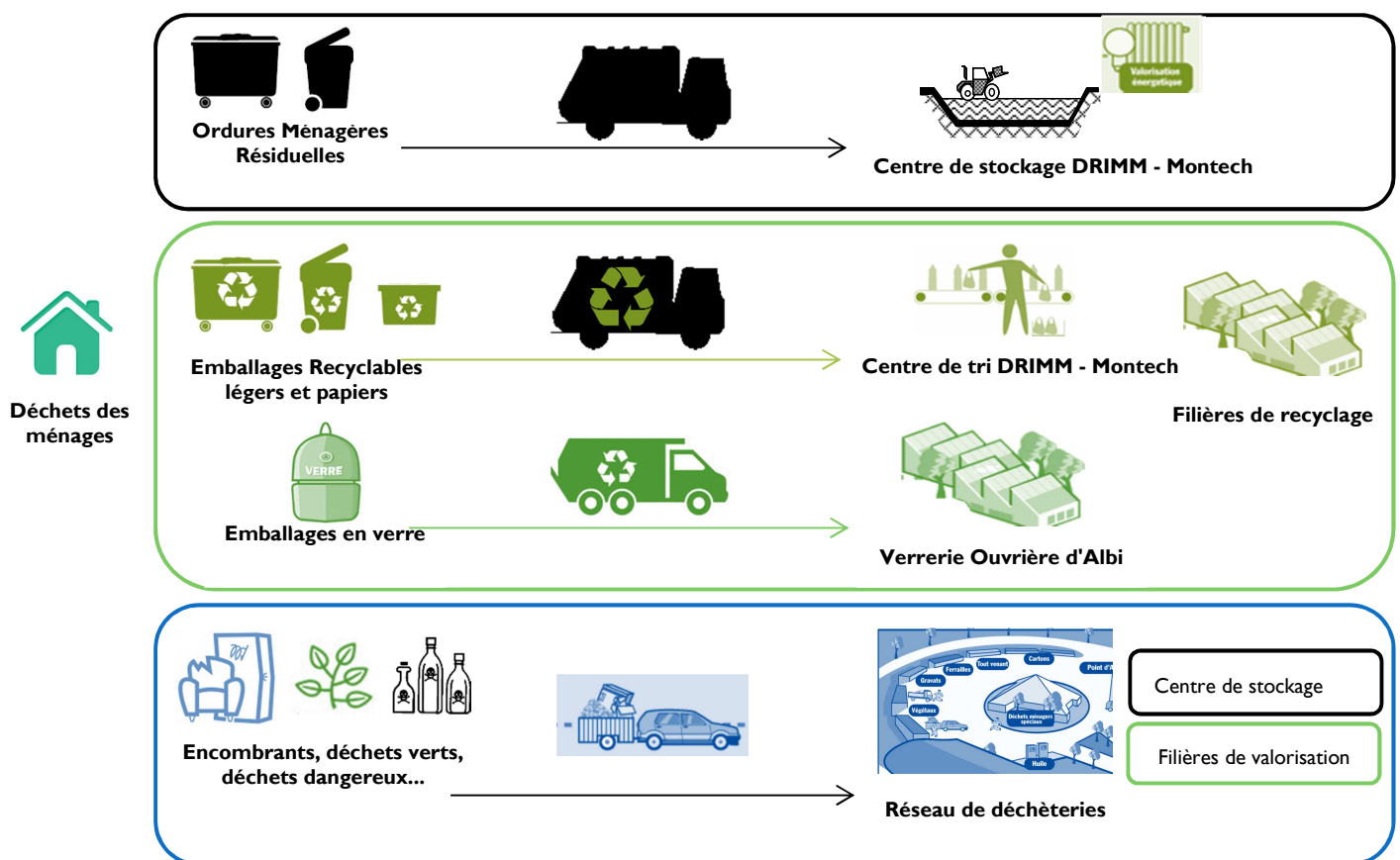
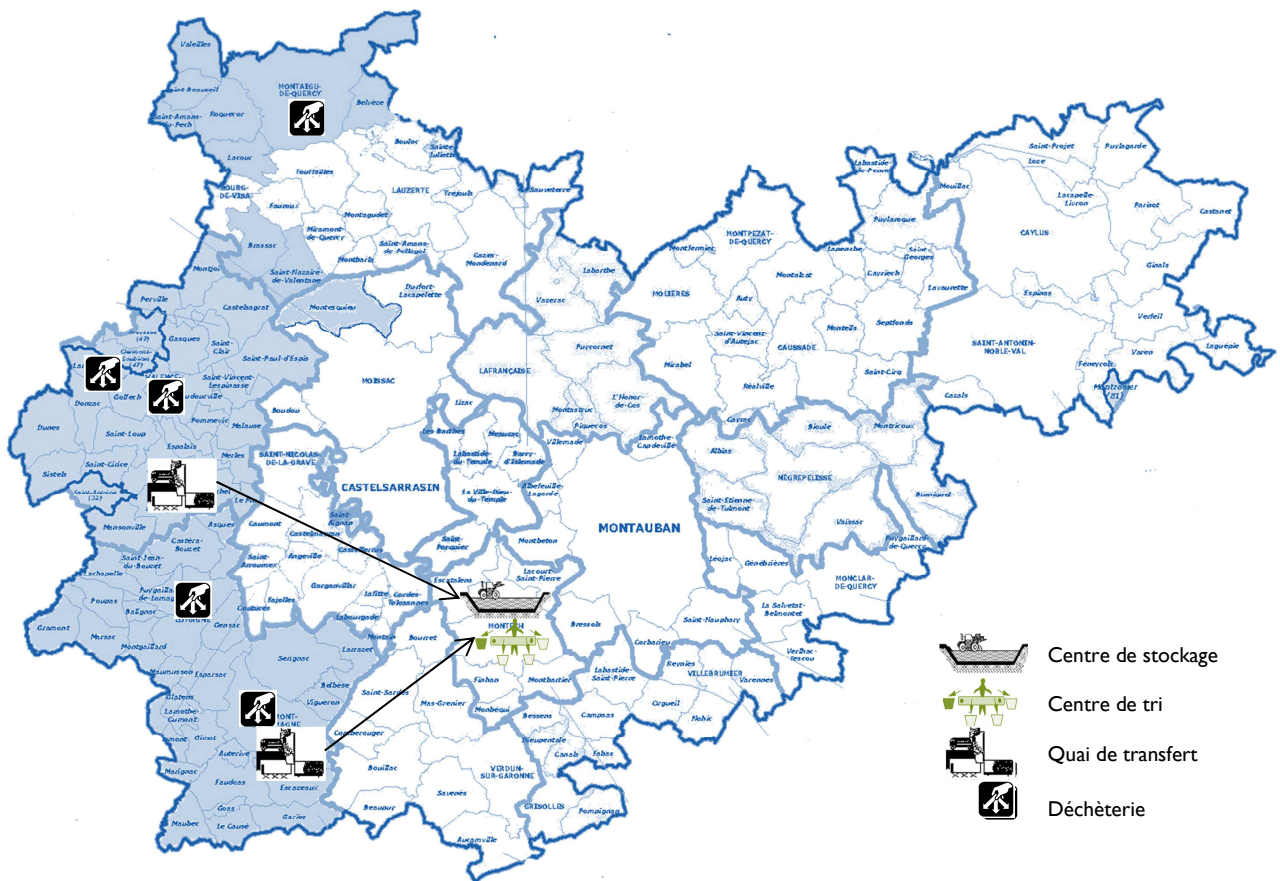


Figure 1- Schéma d'organisation générale d'élimination des déchets ménagers



Carte 2 - Localisation des installations de transfert et de traitement des déchets ménagers du SMEEOM MG



Les Ordures Ménagères Résiduelles et les recyclables légers (hors verre) transitent par les quais de transfert d'Auvillar et de Beaumont de Lomagne d'où ils sont transportés jusqu'aux sites de traitement par le SDD 82.

Le centre de stockage des OMR et le centre de tri des recyclables sont exploitées par la DRIMM à Montech. Le traitement est réalisé en prestation de service pour le SDD 82.

Les 5 déchèteries du SMEEOM sont gérées par la CdC des Deux Rives (celles de Valence d'Agen et de Lamagistère) et par le SDD 82 (celles de Montaigne de Quercy, de Lavit et de Beaumont de Lomagne).

LA FILIERE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

Données clés

-  614 Emplacements de bacs de regroupement
- 1 274 **Bacs** de regroupement de 770 Litres
- 8 600 **Bacs** roulants individuels
-  4 **camions**-bennes
- 116 256 Km parcourus - 70 577 Litres de GO
- 16,5 **ETP**
- 7 760 Tonnes** collectées et enfouies : 239 Kg/hab/an



INTRODUCTION

Le SMEEOM MG exerce, en régie, les compétences liées aux activités de pré-collecte (toutes les opérations liées à la fourniture et l'entretien des contenants) et de collecte.

La collecte des OMR est réalisée par les agents du SMEEOM :

- en bacs roulants individuels (collecte en porte-à-porte) pour les secteurs les plus urbains
- en bacs de regroupement de 770 Litres pour les secteurs les plus ruraux.

L'hyper centre de la commune de Montaigu reste, en raison de sa configuration, collecté en sacs déchets à l'aide d'un véhicule municipal.

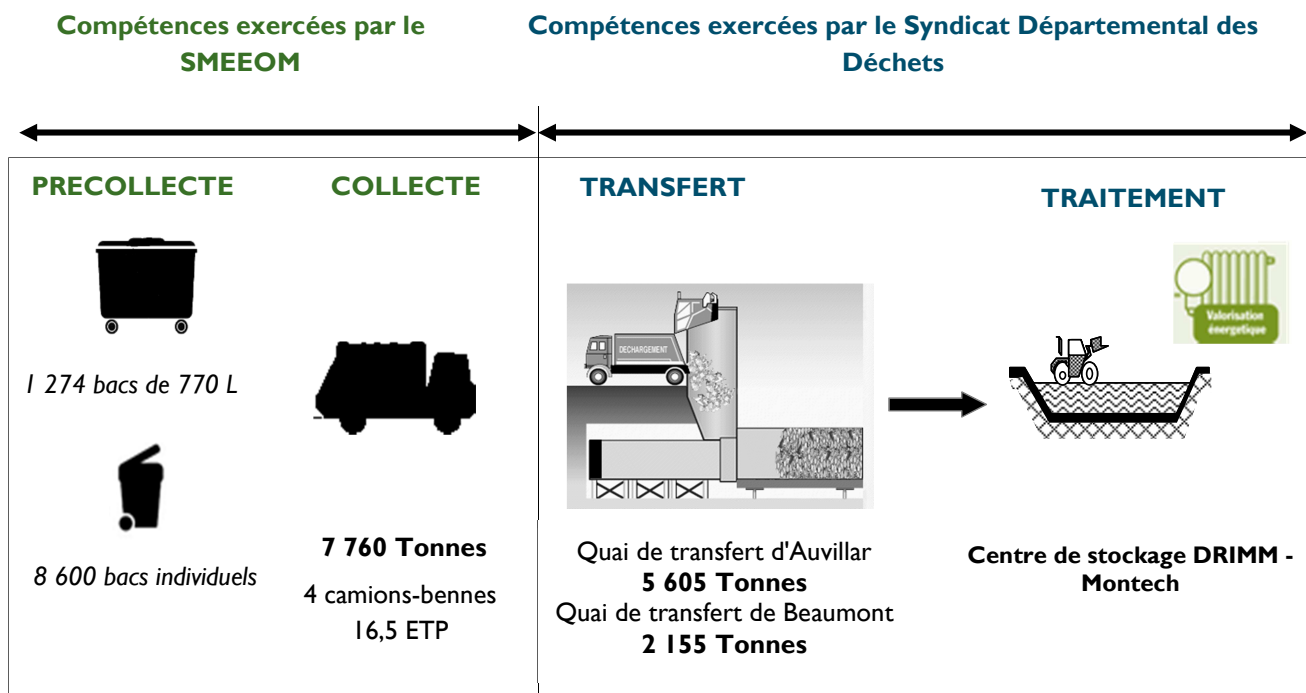


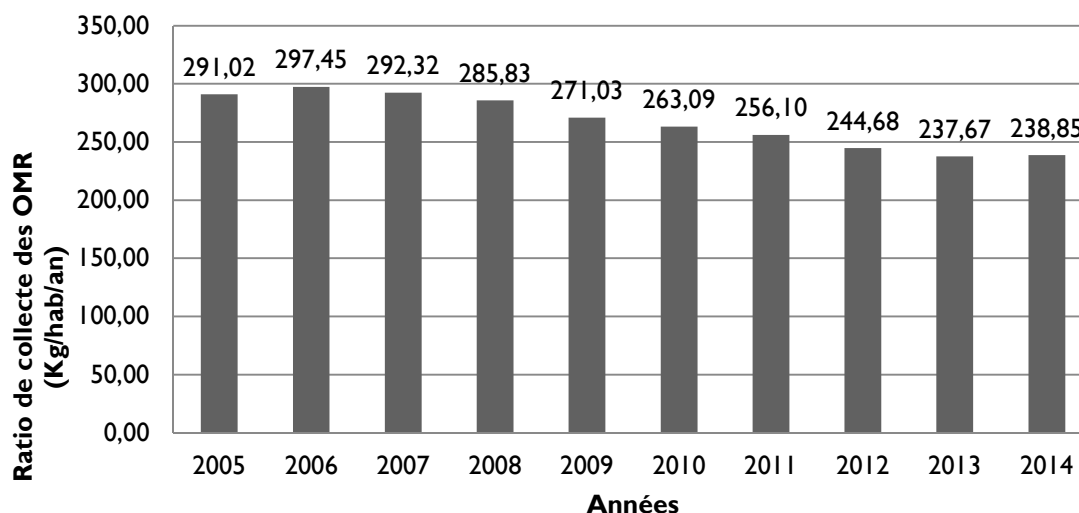
Figure 2- Organisation de la filière des Ordures Ménagères Résiduelles du SMEEOM MG

COLLECTE

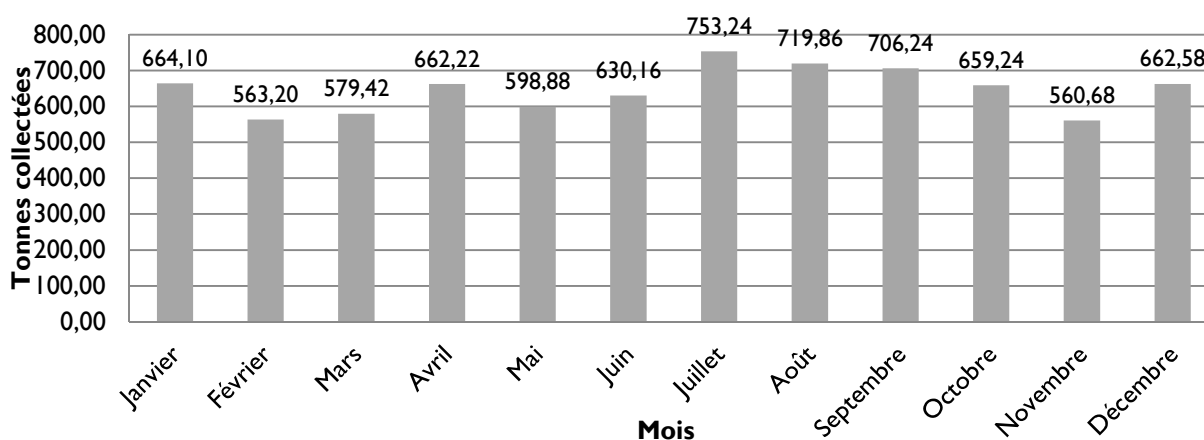
Nb d'habitants desservis	Tonnages collectés	Ratio par habitant	Evolution n/n-1	Distance parcourue pour la collecte	Ratio efficacité collecte
32 488 Hab.	7 760 T.	239 Kg/Hab/an	+0,5 %	116 256 Km	66,7 Kg/Km

Moyenne nationale de performance de collecte des OMR = 268 Kg/hab/an (source ADEME 2013)

Tableau 2 – Données sur la collecte des OMR en 2014



Graphique 1 – Evolution du ratio de collecte des OMR collectées



Graphique 2 – Evolution mensuelle des OMR collectées

Les OMR collectées diminuent régulièrement depuis 2006 grâce à l'adoption de la politique nationale de prévention des déchets et ses déclinaisons en actions locales de sensibilisation (distribution de STOP-PUB, articles sur l'éco-consommation, la promotion du compostage domestique...). On enregistre une baisse de 17 % entre 2008 et 2013.

Bien que restant en dessous de la moyenne nationale (268 Kg/hab/an – source ADEME 2013), l'année 2014 enregistre une légère remontée de 0,5 % par rapport à 2013 avec un ratio de 239 Kg/Hab/an.

L'évolution mensuelle pointe une légère augmentation des tonnages en période estivale (+14 % en juillet et août par rapport à la moyenne mensuelle) en raison de l'occupation des nombreuses résidences secondaires et de l'arrivée des touristes (zones du Quercy et de la Lomagne).

Communautés de Communes	Communes	Fréquence de collecte	Mode de collecte
CdC des Deux Rives	Auvillar, Clermont-Soubiran, Donzac, Dunes, Espalais, Golfech, Goudourville, Lamagistère, Malause, Pommevic, St Loup bourg	C1	Porte-à-porte Bacs individuels
	Valence d'Agen	C2	Porte-à-porte Bacs individuels
	Bardigues, Castelsagrat, Gasques, Grayssas, Mansonville, Merles, Montjoi, Perville, le Pin, St Antoine, St Cirice, St Clair, St Loup campagne, St Michel, St Paul d'Espis, St Vincent Lespinasse, Sistels	C1	Collecte de proximité Bacs de regroupement
CdC Lomagne TG	Beaumont de Lomagne pavillonnaire, Larrazet Bourg, Lavit Bourg, Vigueron Bourg	C1	Porte-à-porte Bacs individuels
	Beaumont de Lomagne Hyper-centre	C2	Porte-à-porte Bacs individuels
	Asques, Auterive, Balignac, Beaumont de Lomagne campagne, Belbèze, Castéra-Bouzet, le Causé, Cumont, Escazeaux, Esparsac, Faudoas, Gariès, Gensac, Gimat, Glatens, Goas, Gramont, Lachapelle, Lamothe-Cumont, Larrazet campagne, Lavit campagne, Marignac, Maubec, Marsac, Maumusson, Montgaillard, Poupas, Puygaillard de Lomagne, St Jean du Bouzet, Sérignac, Vigueron campagne,	C1	Collecte de proximité Bacs de regroupement
CdC Pays de Serres en Quercy	Montaigu Hyper-centre	C1	Porte-à-porte Sacs
	Montaigu de Quercy bourg, Valeilles bourg	C1	Porte-à-porte Bacs individuels
	Belvèze, Brassac, Lacour de Visa, Montaigu de Quercy campagne, Roquecor, St Amans du Pech, St Beauzeil, St Nazaire de Valentane, Valeilles campagne	C1	Collecte de proximité Bacs de regroupement
CdC Terres de Confluences	Montesquieu	C1	Collecte de proximité Bacs de regroupement

Tableau 3 – Modes d'organisation et fréquence de collecte des OMR

La collecte a lieu du lundi au vendredi de 5h à 12h. Les jours fériés n'étant pas travaillés, les agents travaillent alors le samedi.

La fréquence est d'une fois par semaine (C1) à l'exception de Valence d'Agen et de l'hyper-centre de Beaumont de Lomagne dont la fréquence est de 2 fois par semaine (C2).

Toutefois, pour les communes collectées en porte-à-porte, un 2^{ème} passage hebdomadaire est réalisé pour les commerces de bouche (restaurateurs, boulangers...) et les maisons de retraite.

Enfin, en saison touristique estivale, certains emplacements de bacs de regroupements du secteur Nord (Quercy) sont collectés 2 fois par semaine.

PRE-COLLECTE

Depuis 2012, le SMEEOM de la Moyenne Garonne assure la dotation et la maintenance des bacs individuels et collectifs des communes de son territoire. Cette activité est réalisée en régie par les agents du SMEEOM et les bacs sont achetés via un marché public de fournitures.

Les règles de dotation sont les suivantes :

Fréquence	120 L	240 L
1 collecte hebdomadaire	Foyer de 1 à 4 personnes	Foyer de 4 personnes et plus
2 collectes hebdomadaires	Foyer de 1 à 5 personnes	Foyer de 6 personnes et plus

En complément, pour les communes de Beaumont et de Valence, des poubelles individuelles de 50 L peuvent être proposées en hyper-centre où la collecte est réalisée en C2 à la condition expresse que les habitations ne soient pas conçues pour remiser les bacs roulants (maison de ville ou appartement à l'étage sans garage, ni jardinet).

Enfin, des bacs d'une capacité de 340 Litres peuvent être proposés aux commerçants ou administrations.

Les activités de maintenance pour l'année 2014 sont détaillées ci-dessous :

Bacs individuels	Nouvelles dotations	Remplacements
Auvillar	5 bacs 120 L	3 bacs 120L + 2 bacs 240 L
Clermont-Soubiran	2 bacs 120L + 1 bac 240L	
Donzac	2 bacs 120L + 4 bacs 240L	
Dunes	12 bacs 120L + 2 bacs 240L	3 bacs 120L + 1 bac 240L + 1 bac 340L
Espalais	3 bacs 120L + 1 bac 240L	1 bac 120L
Golfech	6 bacs 120L + 6 bacs 240L	3 bacs 120L + 8 bacs 240L
Lamagistère	2 bacs 120L	1 bac 120L + 3 bacs 240L + 1 bac 340L
Malause	6 bacs 120L + 8 bacs 240L	1 bac 120L + 3 bacs 240L
Pommevic	2 bacs 120L + 3 bacs 240L + 1 bac 340L	1 bac 120L + 2 bacs 240L + 1 bac 340L
St Loup		2 bacs 120L
Valence d'Agen	7 bacs 50L + 46 bacs 120L + 1 bac 360L	5 bacs 120L + 32 bacs 240L + 5 bacs 340L
Beaumont de L.	4 bacs 50L + 28 bacs 120L + 4 bacs 240L	14 bacs 120L + 8 bacs 240L
Larrazet	3 bacs 120L + 2 bacs 240L	1 bac 120L
Lavit	11 bacs 120L	4 bacs 120L + 3 bacs 240L + 1 bac 340L
Montaigu de Quercy	5 bacs 120L	
Vaieilles	1 bac 240L	
TOTAL	183 bacs individuels	111 bacs individuels

Bacs 770L	Nouvelles dotations	Remplacements	Bacs 770L	Nouvelles dotations	Remplacements
Auvillar	0	2	Beaumont de L.	9	0
Bardigues	1	2	Gariès	0	1
Castelsagrat	0	2	Larrazet	1	0
Donzac	0	1	Lavit	1	0
Dunes	1	1	Maumusson	0	1
Espalais	0	1	Sérignac	1	1
Golfech	3	5	Belvèze	0	2
Lamagistère	2	0	Brassac	0	1
Le Pin	2	1	Montaigu de Q.	2	2
Malause	0	1	Roquecor	3	8
Mansonville	1	0	St Amans du Pech	2	0
Merles	0	1	Vaieilles	0	4
Pommevic	1	0	Montesquieu	1	14
Sistels	1	2			
St Clair	0	4			
St Paul	1	8			
St Vincent	0	2			
Valence	15	5	TOTAL	48	72

A ces interventions, viennent s'ajouter les prêts de bacs pour les manifestations (fêtes locales, spectacles, ouvertures saisonnières...) qui ont bénéficié à 15 opérations différentes.

Une prestation de lavage des bacs de regroupement est réalisée en régie une fois par an (4 semaines en période automnale) à l'aide d'un véhicule spécifique loué à la société LVE (Avignon).



TRANSFERT

Le territoire du SMEEOM MG compte 2 quais de transfert. La compétence transfert (exploitation des quais et transport jusqu'aux sites de traitement à Montech) a été confiée au Syndicat Départemental des Déchets (SDD82).

Par convention de mise à disposition partielle de service, ce sont les agents du SMEEOM qui assurent l'exploitation des quais pour le compte du SDD.

Quai de transfert d'Auvillar

Propriétaire terrain	SMEEOM MG
Maître d'ouvrage	SDD82
Exploitant	SDD82
Tonnage	5 605 Tonnes
Technique utilisée	Déversement gravitaire + compactage avec pelle mécanique



Quai de transfert de St Jean - Beaumont

Maître d'ouvrage	CdC Lomagne TG
Exploitant	SDD82
Tonnage	2 155 Tonnes
Technique utilisée	Déversement gravitaire

TRAITEMENT

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) gérée par la **société DRIMM** se situe à Montech (82). L'entreprise est prestataire du Syndicat Départemental des Déchets pour la compétence traitement.

Les déchets y sont confinés en alvéoles étanches aménagées pour collecter les différents effluents produits par la dégradation naturelle des déchets : lixiviats et biogaz.

Depuis 2009, le biogaz est valorisé sous forme électrique grâce à une turbine à gaz et un groupe électrogène. L'électricité ainsi produite est réinjectée dans le réseau ERDF et permet de répondre à la consommation de l'équivalent de 40 000 habitants.



Nature des déchets	Tonnage enfoui	Evolution n/n-1
OMR	7 760 T	+ 0,7 %
Refus de tri	351 T	+ 1 %
Déchèteries (encombrants)	1 951 T	+ 15 %
TOTAL SMEEOM	10 062 T	

Tableau 4 - Nature et tonnages des déchets enfouis en 2014 à l'ISDND de la DRIMM

Figure 3 – Casier étanche de stockage

LA FILIERE DES EMBALLAGES MENAGERS

Données clés



910 Bacs de regroupement de 770 Litres
8 600 Bacs roulants individuels et caissettes
3 camions-bennes
 62 795 Km parcourus – 41 450 Litres de GO

9,7 ETP

1 914 Tonnes d'emballages légers et papiers : 59 Kg/hab/an
1 027 Tonnes d'emballages verre collectées : 32 Kg/hab/an
 1 635 Tonnes recyclées
 351 Tonnes de refus de tri : 11 Kg/hab/an

INTRODUCTION

La collecte des emballages ménagers et des journaux s'organise sous 2 formes :

- L'Apport Volontaire (AV) : les emballages en verre sont déposés par les administrés dans les 210 colonnes aériennes réparties sur le territoire. La collecte et le transport de ce verre jusqu'à l'usine de recyclage (la Verrerie ouvrière d'Albi) sont assurés par un prestataire de service : VEOLIA
- Le Porte-à-Porte (PàP) : les autres emballages recyclables et les papiers sont collectés en mélange dans des bacs roulants ou des caissettes (en porte-à-porte ou proximité).

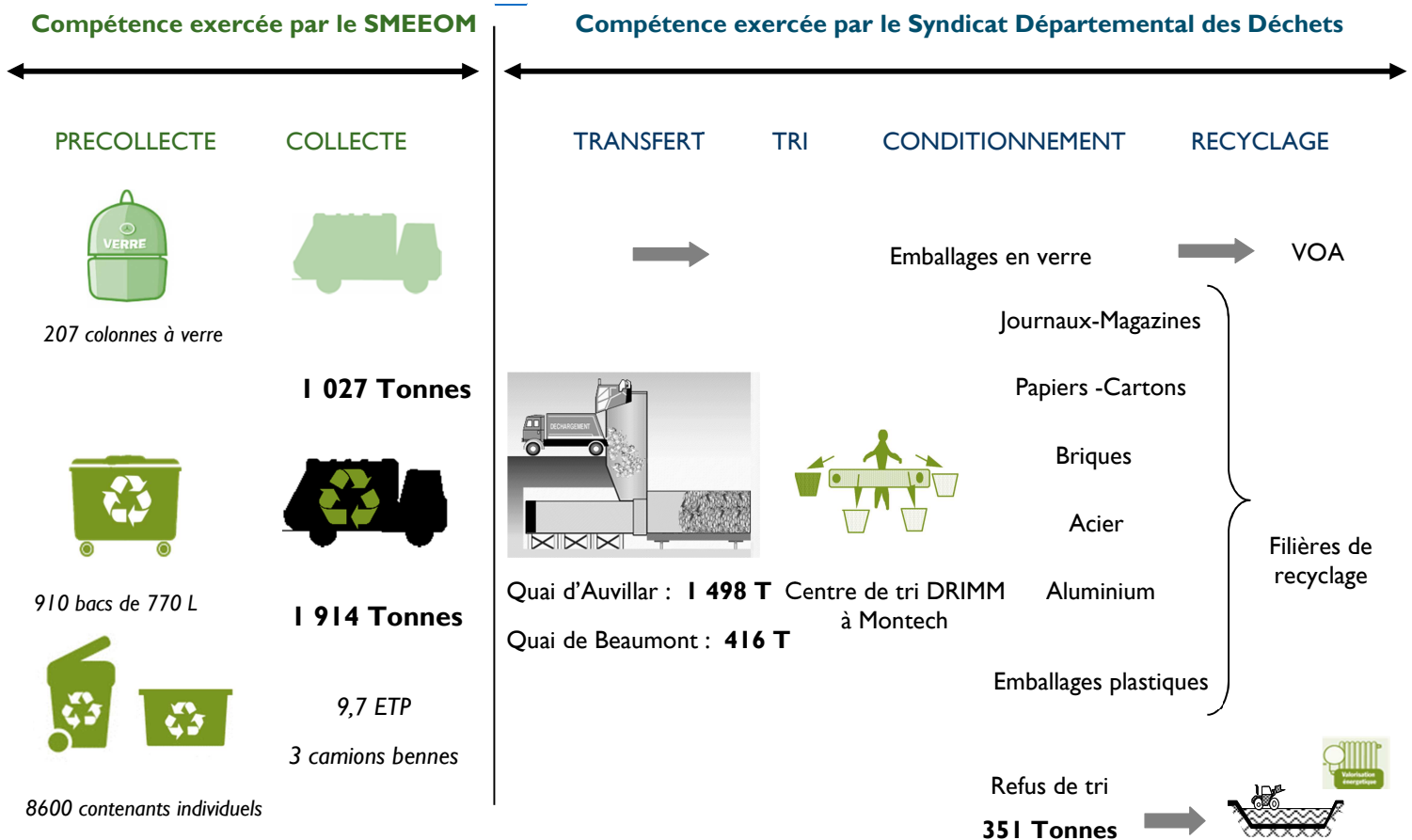


Figure 4 – Organisation de la filière des emballages ménagers du SMEEOM MG

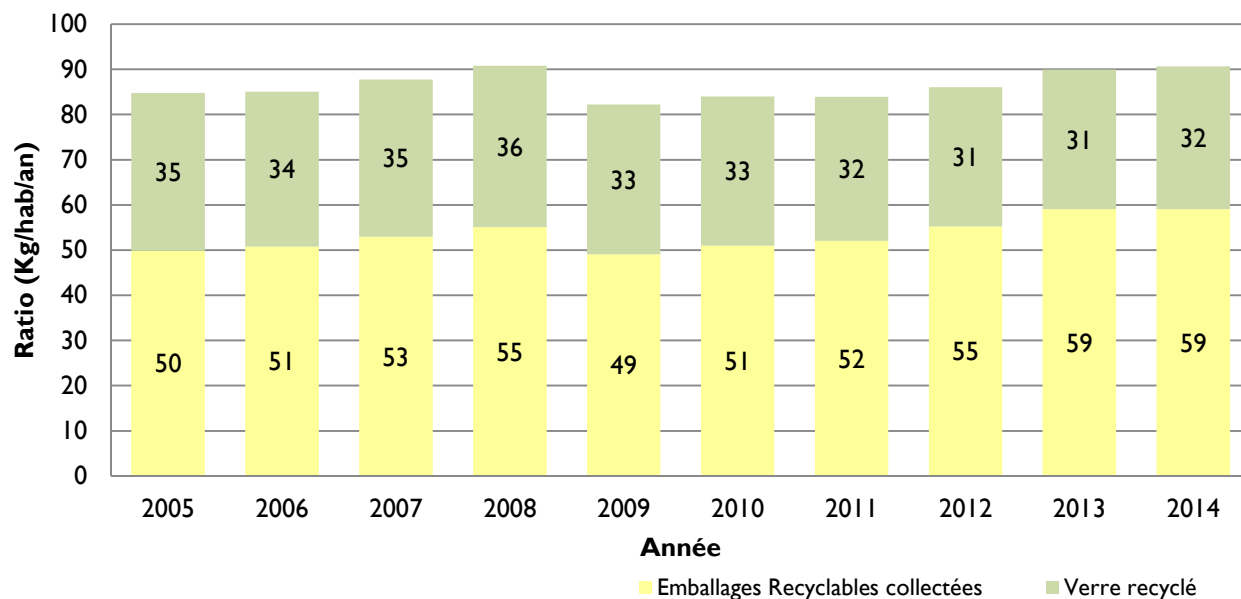
COLLECTE

Flux	Tonnages collectés	Ratio par habitant	Evolution n/n-1	Distance parcourue pour la collecte	Ratio efficacité collecte
Verre	1 027 Tonnes	32 Kg/Hab/an	+ 2,4 %	14 694 Km	70 kg/km
Emballages Ménagers et papiers	1 914 Tonnes	59 Kg/Hab/an	-0,2 %	62 795 Km	30,5 Kg/Km

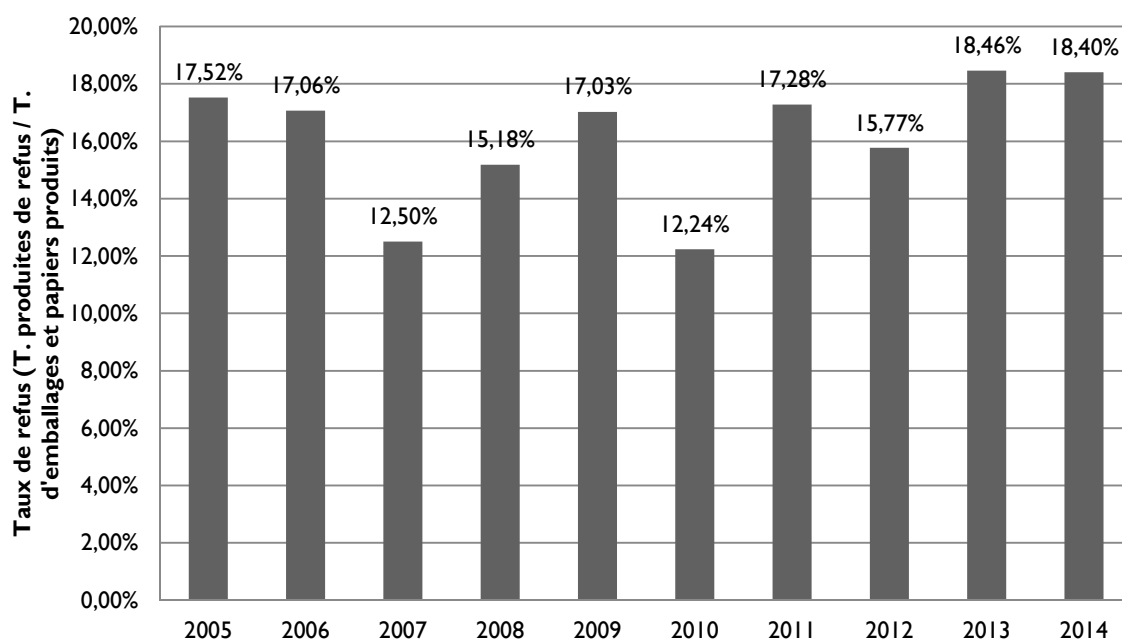
Moyenne nationale de collecte des emballages légers et papiers = 48 Kg/hab/an (source ADEME 2011)

Moyenne nationale de collecte du verre = 30 Kg/hab/an (source ADEME 2011)

Tableau 5 – Données sur la collecte des emballages et des journaux en 2014



Graphique 3 – Evolution du ratio de collecte des emballages et journaux collectés



Graphique 4 – Evolution du taux de refus de tri produit

Les performances de collecte du verre et des emballages légers et papiers sont au-dessus des moyennes nationales. En revanche, elles sont en-dessous des performances constatées dans le même type d'habitant que le SMEEOM (milieu rural) : 40,5 Kg/hab/an de verre collecté (source Eco-Emballages 2013).

La participation à l'expérimentation de l'extension des consignes de tri des plastiques et le remplacement de la plupart des caissettes par des bacs roulants a redynamisé la collecte des emballages légers et des papiers et le résultat est visible dès 2012 (mise en place au 2^{ème} trimestre) avec une augmentation des tonnages de 10 %.

En revanche, la qualité du tri s'est dégradée avec un taux de refus dépassant les 18 % soit 11 Kg/hab/an. L'expérimentation de l'extension des consignes de tri plastiques et la modification du centre de tri ont été des facteurs d'augmentation du refus.

Le taux de détournement des emballages recyclables et du papier par rapport aux ordures ménagères et assimilés est le suivant :

	2012	2013	2014	Evolution n/n-1
Gisement OMA	331 Kg/hab/an	328 Kg/hab/an	330 Kg/hab/an	+ 0,6 %
Ratio emballages légers et papiers collectés	55 Kg/hab/an	59 Kg/hab/an	59 Kg/hab/an	-
Ratio Verre collecté	31 Kg/hab/an	31 Kg/hab/an	32 Kg/hab/an	+ 3%
Taux de détournement	26 %	27 %	27 %	-

Communautés de Communes	Communes	Fréquence de collecte	Mode de collecte
CdC des Deux Rives	Clermont-Soubiran, Donzac, Espalais, Golfech, Goudourville, Lamagistère, Malause, Pommevic, St Loup bourg	C0,5	Porte-à-porte Bacs individuels 120L/240L
	Auvillar, Dunes pavillonnaire, Valence d'Agen bourg	CI	Porte-à-porte Bacs individuels 120L
	Dunes hyper-centre, Valence d'Agen hyper-centre	CI	Porte-à-porte Caissettes
	Bardigues, Castelsagrat, Gasques, Grayssas, Mansonville, Merles, Montjoi, Perville, le Pin, St Antoine, St Cirice, St Clair, St Loup campagne, St Michel, St Paul d'Espis, St Vincent Lespinasse, Sistels	C0,5	Collecte de proximité Bacs de regroupement
CdC Lomagne TG	Larrazet Bourg, Lavit Bourg, Vigueron Bourg	C0,5	Porte-à-porte Bacs individuels
	Beaumont de Lomagne pavillonnaire	CI	Porte-à-porte Bacs individuels
	Beaumont de Lomagne Hyper-centre	CI	Porte-à-porte Caissettes
	Asques, Auterive, Balignac, Beaumont de Lomagne campagne, Belbèze, Castéra-Bouzet, le Causé, Cumont, Escazeaux, Esparsac, Faudoas, Gariès, Gensac, Gimat, Glatens, Goas, Gramont, Lachapelle, Lamothe-Cumont, Larrazet campagne, Lavit campagne, Marignac, Maubec, Marsac, Maumusson, Montgaillard, Poupas, Puygaillard de Lomagne, St Jean du Bouzet, Sérignac, Vigueron campagne.	C0,5	Collecte de proximité Bacs de regroupement
CdC Pays de Serres en Quercy	Montaigu Hyper-centre, Valeilles bourg	CI	Porte-à-porte Caissettes

Communautés de Communes	Communes	Fréquence de collecte	Mode de collecte
	Montaigu de Quercy bourg	CI	Porte-à-porte Bacs individuels 120L
	Belvèze, Brassac, Lacour de Visa, Montaigu de Quercy campagne, Roquecor, St Amans du Pech, St Beauzeil, St Nazaire de Valentane, Valeilles campagne	C0,5	Collecte de proximité Bacs de regroupement
CdC Terres de Confluences	Montesquieu	C0,5	Collecte de proximité Bacs de regroupement

Tableau 6 – Modes d'organisation et fréquence de collecte des emballages légers et papiers

La collecte a lieu du lundi au vendredi de 5h à 12h. Les jours fériés n'étant pas travaillés, les agents travaillent alors le samedi.

La fréquence est d'une fois par quinzaine (C0,5) à l'exception de Valence d'Agen, Auvillar, Dunes, Beaumont de Lomagne et Montaigu dont la fréquence est de 1 fois par semaine (CI).

La collecte des emballages en verre est réalisée par un prestataire de service : VEOLIA Propreté qui assure le vidage mensuel des colonnes et le transport du verre jusqu'à la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA).

PRE-COLLECTE

En 2012, afin de se conformer à la recommandation de la CNAMTS R487 qui pose les principes en matière de règles de sécurité et en vue de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri plastiques, la majorité des caissettes utilisées pour la collecte sélective des emballages a été remplacée par des bacs roulants individuels.

Les activités de maintenance pour l'année 2014 sont détaillées ci-dessous :

Bacs individuels	Nouvelles dotations	Remplacements
Auvillar	1 caissette + 5 bacs 120 L	2 bacs 120L + 1 bac 240L
Clermont-S.	2 bacs 120L	
Donzac	9 bacs 120L + 1 bac 240L	5 bacs 240L + 1 bac 340L
Dunes	4 caissettes + 5 bacs 120L + 2 bacs 340L	1 caissette
Espalais	1 bac 120L + 3 bacs 240 L	
Golfech	2 bacs 120L + 8 bacs 240L	2 bacs 240L + 1 bac 340 L
Goudourville	1 bac 120L + 4 bacs 240L	
Lamagistère	2 bacs 120L + 2 bacs 240L	2 bacs 120L + 2 bacs 240L + 1 bac 340L
Malause	1 bac 120L + 13 bacs 240L	
Pommevic	3 bacs 240L	2 bacs 340L
St Loup	1 bac 240L	
Valence d'Agen	13 caissettes + 60 bacs 120L + 6 bacs 240L	2 caissettes + 30 bacs 120L + 2 bacs 240L
Beaumont de L.	13 caissettes + 31 x 120L + 11 x 240L + 3 x 340L	10 caissettes+ 24 bacs 120L + 5 bacs 240L
Larrazet	5 bacs 240 L	1 bac 240L
Lavit	2 bacs 120L + 9 bacs 240L + 1 bac 340L	2 bacs 120L + 2 bacs 240L
Vigueron	1 bac 340L	
Montaigu de Q.	2 caissettes + 2 bacs 120L + 2 bacs 240L	1 caissette + 1 bac 120L + 1 bac 240L
TOTAL	233 contenants individuels (y c caissettes)	104 bacs individuels

Bacs 770L	Nouvelles dotations		Remplacements	
	VERROU	Standard	VERROU	Standard
Auvillar		1		
Bardigues		1		
Castelsagrat			1	
Dunes	1	4		
Gasques			1	
Golfech	1	1	2	4
Lamagistère		3	1	
Le Pin			1	
Malause		1		
Mansonville	1	1		
Merles			3	
Perville	1			
Pommevic		1		1
St Antoine		1		
St Cirice	1			
St Michel			1	
St Paul d'Espis	1			
St Vincent L.	2			
Valence d'Agen	4	19	1	2
Beaumont de L.	2		10	
Gramont			2	
Lachapelle			1	
Lavit		2		1
Maubec	2			
Sérignac		1		
Brassac			1	
Montaigu		2		
Montesquieu			3	
TOTAL	64 bacs 770L		26 bacs 770L	



A ces interventions, viennent s'ajouter les prêts de bacs pour les manifestations (fêtes locales, spectacles, ouvertures saisonnières...).

Concernant le parc de colonnes à verre, il se compose de 207 colonnes aériennes de 3 ou 4 m³ soit 1 colonne pour 157 habitants (moyenne en milieu rural =220 hab/colonne – source Eco-Emballages 2011).

En 2014, 6 interventions ont été réalisées :

Communes	Nouvel emplacement	Entretien
Auvillar		1
Valence d'Agen		2
Cumont	1	
Marignac		1
Montaigu de Quercy		1



TRANSFERT

Le transfert des déchets de la collecte jusqu'aux sites de traitement est effectué selon les mêmes modalités que les OMR (voir chapitre précédent).

TRAITEMENT

Le traitement des emballages ménagers est réalisé au centre de tri et de conditionnement de la DRIMM à Montech où les emballages sont triés selon 10 types de matériaux (l'acier, l'aluminium, le carton, les briques

alimentaires, un mélange de plastiques PE-PP-PS, le plastique en PET clair, le plastique en PET foncé, les films plastiques, les journaux-magazines et les papiers) et conditionnés en balles. Ils sont ensuite acheminés vers les entreprises de recyclage désignées et garanties par Eco-Emballages en option filières ou en option fédération. Les refus de tri sont dirigés vers l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de la DRIMM (ISDND de Montech).

La DRIMM dont le centre de tri a été modernisé en 2012, intervient comme prestataire de service du SDD à qui la compétence traitement a été confiée.



Le verre est directement acheminé à la VOA (Verrerie Ouvrière d'Albi) pour y être recyclé.



En 2014, la collecte sélective a permis de recycler 2 511 Tonnes d'emballages et de papier :

Matériaux	Tonnages recyclés	Ratio par habitant	Evolution n / n-1	Moyenne Nationale*	Filières de recyclage
Acier	76 Tonnes	2,3 Kg/hab/an	+ 1%	2,8 Kg/hab/an	PAPREC / BARTIN
Aluminium	4 Tonnes	0,1 Kg/hab/an	+ 46 %		REGEAL AFFIMET
Bouteilles en plastique	109 Tonnes	3,3 Kg/hab/an	+ 20%	5,1 Kg/hab/an	VALORPLAST
Nouveaux plastiques	42 Tonnes	1,3 Kg/hab/an	- 12 %	-	VALORPLAST
Cartons	553 Tonnes	17 Kg/hab/an	+ 23 %	11,2 Kg/hab/an	SITA
Briques alimentaires	29 Tonnes	0,9 Kg/hab/an	+ 75 %		REVIPAC
Sous-Total Emballages légers	813 Tonnes	25 Kg/hab/an	+ 19 %	-	-
Gros de Magasin	113 Tonnes	3,5 Kg/hab/an	+ 12 %	-	DRIMM
Journaux-Magazines	561 Tonnes	17,2 Kg/hab/an	-10 %		DRIMM
Sous-Total Papiers	674 Tonnes	21 Kg/hab/an	-7 %		
Verre	1 027 Tonnes	32 Kg/hab/an	+ 2,4 %	40,6 Kg/hab/an	VOA
TOTAL	2 514 Tonnes	77 Kg/hab/an	+ 4 %		

* Dans le même type d'habitat que le SMEEOM et en PàP



Données clés

5 déchèteries dont 1 réservée aux professionnels

Gestion par la CC2R et par le SDD82

26 081 Visites en 2014 sur les déchèteries du SDD (soit -2% par rapport à 2013)

5 865 Tonnes de déchets collectés soit **181 Kg/Hab/an** (+7 %)

Cette filière comprend les déchets des ménages qui ne peuvent pas être collectés de façon traditionnelle avec les ordures ménagères du fait de leur volume, de leur poids ou de leur dangerosité. Des ramassages à domicile par les communes complètent parfois ce dispositif.

Collecte	Produits acceptés en déchèterie	Tonnages	Variation n / n-1	Repreneurs	Unités de Valorisation ou d'élimination
	Verre	99 T		V.O.A.	Recyclage
	Encombrants	1 951 T	+ 15 %	DRIMM	ISDND
	Gravats	8 540 T	+ 65 %	OSAGRA, Beaumont, Lamagistère	Installation de Stockage de Déchets Inertes
	Carton	126 T	+ 11%	Lafforgue, Soulard	Recyclage
	Ferraille	381 T	+ 4 %	Decons / Soulard	Recyclage
	Déchets Verts	2 807 T	+ 4 %	APAG, TERRALYS	Compostage
	Bois	62 T	-17 %	APAG	Recyclage
	Huile Moteur	11 T	+ 7%	SEVIA	Régénération
	Huile Végétale	0,25 T	-67 %	PLANETE PROPRE	Valorisation
	Batteries	14 T	+16 %	FERVERT, ECOBAT	Valorisation
	D3E	306 T	+5 %	ENVIE, ECOLOGIC	Valorisation
	Cartouches	0,4 T	+9%	COLLECTORS, LVL	Valorisation
	Lampes	0 T		RECYLUM	Valorisation
	Piles	3 T	+97%	COREPILE	Valorisation
	Textiles	22 T	-32%	LE RELAIS	Recyclage
	Bidons plastique	4 T	+96%	LABO SERVICES	Valorisation
	DASRI	0,66 T	+65%	SITA SO, DASTRI	Valorisation énergétique
	Déchets Dangereux	24 T	-32%	TRIADIS, LABOSERVICES	Valorisation
	Plastiques agricoles	32 T	+135%		Valorisation
	TOTAL	14 404 T	+36%		

Tableau 7 - Organisation de la filière déchèteries

Nombre d'habitants desservis : 31 708 soit 98 % de la population du SMEEOM

Déchèteries	Exploitant	Nb de jours d'ouverture hebdo.	Accès professionnels	Nb visites	Nb de bennes	Déchets Dangereux
Prouxet	CC2R	6 jours/7	Non	-	10	Oui
Mesplès	CC2R	5 jours/7	Oui	-	-	Oui
Beaumont	SDD 82	2 jours + 4 ½ journées	Oui	12 728	11	Oui
Lavit	SDD 82	2 jours + 4 ½ journées	Oui	6 383	10	Oui
Montaigu	SDD 82	1 jour + 3 ½ journées	Oui	6 970	9	Oui

Tableau 8 - Modalités de fonctionnement du réseau de déchèteries

Le tonnage total réceptionné en déchèteries est de 5 865 Tonnes (hors gravats) soit + 9 % par rapport à 2013, ce qui représente un ratio de 181 Kg/hab/an. La moyenne nationale est de 195 Kg/hab/an (source ADEME 2011).

On observe une augmentation pour la majorité des matériaux à l'exception du bois non traité (palettes), de l'huile végétale, des textiles et des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux).

En 2014, 3 nouveaux éco-organismes opérationnels ont été mis en place :

- DASTRI en charge des Déchets d'Activité de Soins des patients en Auto-traitement. Les boîtes vides normalisées sont distribuées gratuitement en pharmacie. Elles sont ensuite prises en charge par l'éco-organisme (transport et traitement) en déchèteries.
- ECO-DDS en charge de la gestion des Déchets Diffus Spécifiques des particuliers uniquement.
- ECO-MOBILIER en charge des Déchets d'Éléments d'Ameublement. Le déploiement effectif est étalé sur 5 ans. Ainsi les déchèteries de Montaigu et Lavit devraient être équipées de bennes à l'été 2015 et celle de Beaumont à l'été 2017.

FILIERE DES DECHETS NON MENAGERS

Le SMEEOM de la Moyenne Garonne n'organise pas de collecte spécifique systématique pour les déchets non ménagers (déchets des communes : marchés, espaces verts... et déchets banals produits par les commerçants, artisans et administrations). Seuls les déchets assimilés aux déchets ménagers sont pris en charge lors des circuits de collecte des déchets des administrés.

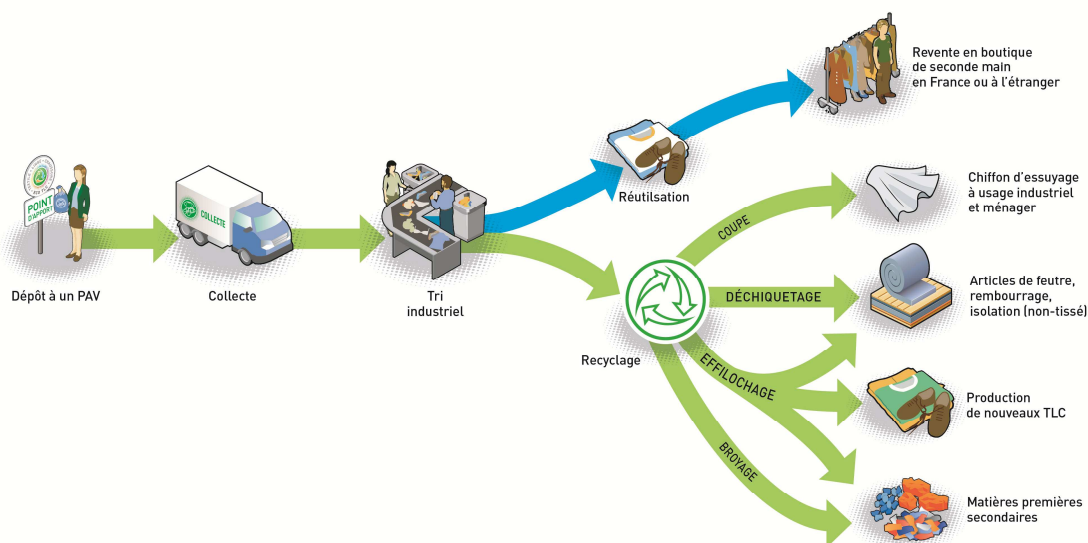
En revanche, la déchèterie de Mesplès à Lamagistère est réservée à l'accueil des professionnels et les autres déchèteries acceptent les déchets non ménagers selon des conditions spécifiques (tarification en fonction des volumes amenés). En 2014, 640 professionnels et services des collectivités ont ainsi été accueillis à la déchèterie de Montaigu (- 8 % par rapport à 2013), 782 à celle de Lavit (+17,2 %) et 1 397 à celle de Beaumont (+17,2 %).

La Redevance Spéciale n'a pas été mise en place.

FILIERE DES TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES

La mise en place de la REP Textile a redonné l'opportunité aux acteurs de l'économie sociale et solidaire de se développer et de pérenniser la filière Textile.

Ainsi, dès 2009, le SMEEOM a signé une convention de partenariat avec l'entreprise d'insertion le RELAIS afin de déployer des bornes de récupération des textiles, linge de maison et chaussures. Avec la couverture progressive du département, le développement du relais 82 s'est concrétisé par la mise en place d'une plate-forme de collecte à Lafrançaise. L'objectif visé est aujourd'hui la création d'un centre de tri.



En 2014, 37 bornes constituaient le parc du SMEEOM :

Communes	Lieu	Nombre	Date d'installation
Auwillar	Esplanade du port	1	Août 2009
Beaumont	Déchèterie	2	Août 2009
Beaumont	Gamm Vert	1	Août 2009
Lavit	Déchèterie	1	Août 2009
Mansonville	Espace de propreté	1	Août 2009
Montaigu de Quercy	Déchèteries	2	Août 2009
Montesquieu	Espace propreté mairie	1	Août 2009
Valence d'Agen	Déchèterie	3	Août 2009
Sérignac	Ecole	1	Mars 2013
Bardigues	Salle des fêtes	1	Mai 2013

Communes	Lieu	Nombre	Date d'installation
Brassac	Bourg	1	Mai 2013
Donzac	Salle des fêtes	1	Mai 2013
Escazeaux	Espace de propreté	1	Mai 2013
Espalais	Ecole	1	Mai 2013
Esparsac	Espace de propreté	1	Mai 2013
Lamothe Cumont	Le Bourg	1	Mai 2013
Le Causé	Espace de propreté	1	Mai 2013
Le Pin	Salle des fêtes	1	Mai 2013
Pommevic	Ecole	1	Mai 2013
Roquecor	Espace propreté St Martin	1	Mai 2013
St Amans du Pech	Espace propreté plaine Baysse	1	Mai 2013
St Antoine	Espace propreté Village	1	Mai 2013
St Vincent Lespinasse	Espace propreté	1	Mai 2013
Golfech	Passage à niveau	1	Septembre 2013
Lamagistere	Ecole	1	Septembre 2013
Larrazet	Stade	1	Septembre 2013
Maubec	Espace de propreté	1	Septembre 2013
Merles	Village	1	Septembre 2013
Perville	Abribus	1	Septembre 2013
St Loup	Espace propreté Village	1	Septembre 2013
St Nazaire de Valentane	Village	1	Septembre 2013
Beaumont	Intermarché	1	Novembre 2014
Valence d'Agen	Place du château	1	Novembre 2014



En 2014, plus de **76 tonnes** ont été collectées (+ **16 %** par rapport à 2013) soit plus de 2 Kg/hab/an.

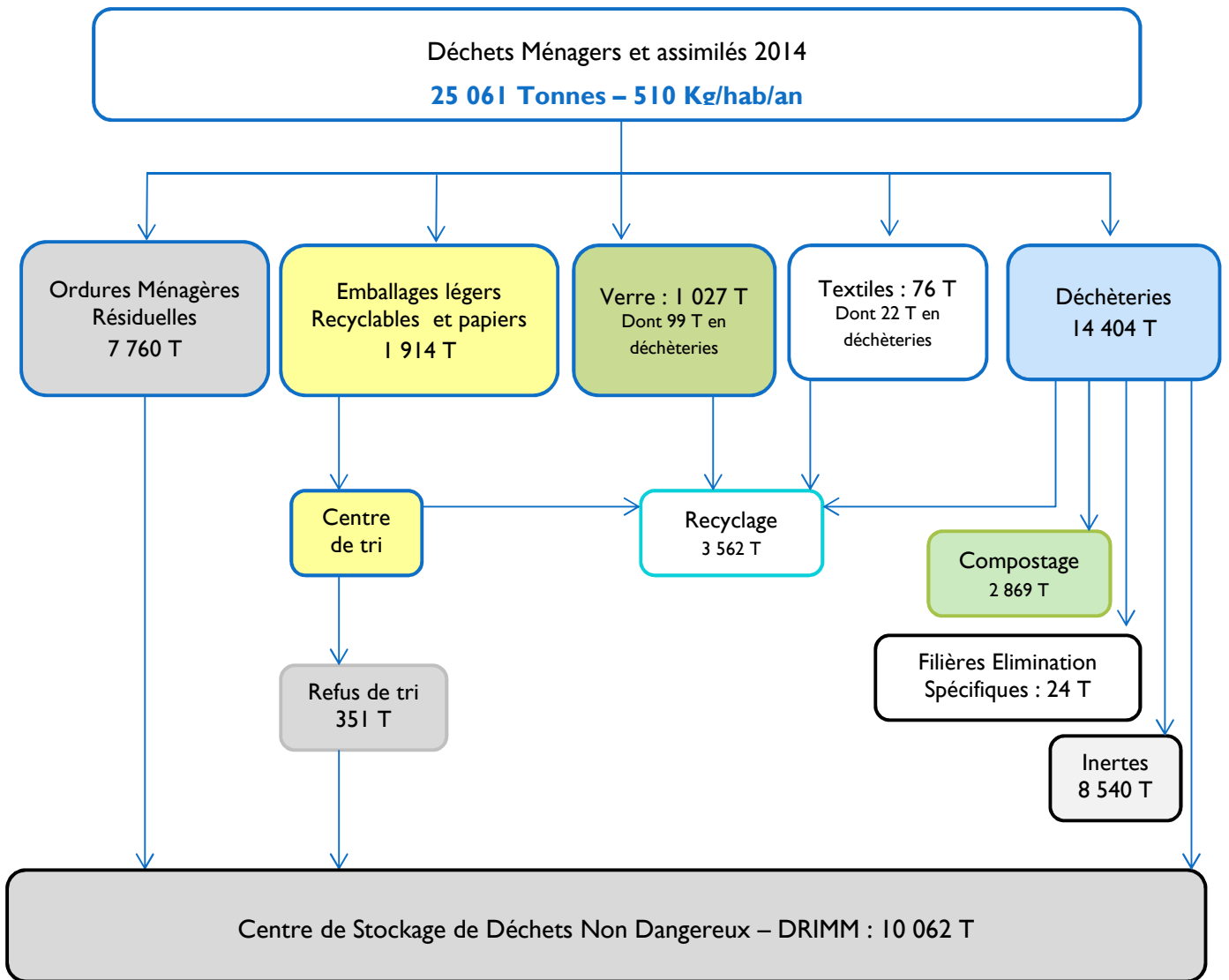
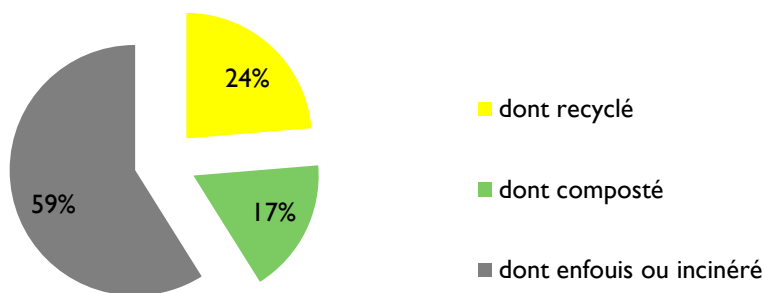
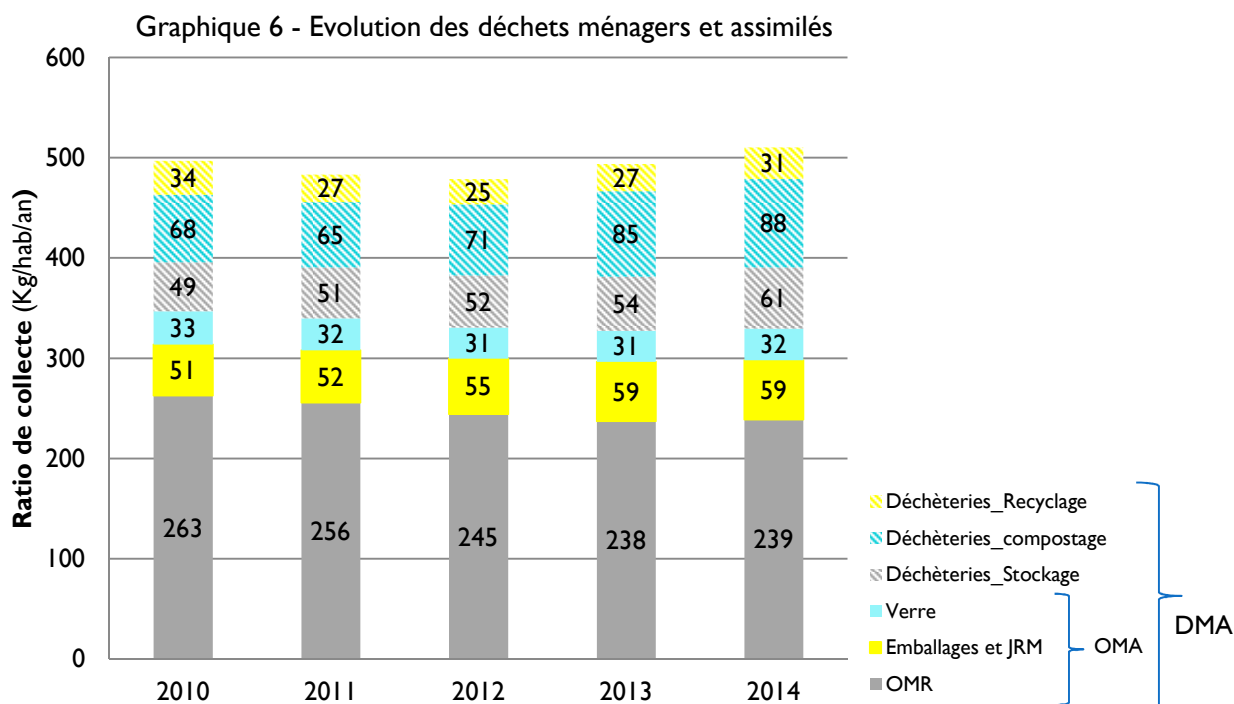


Figure 5 - Synoptique du flux des déchets ménagers collectés par le SMEEOM MG

25 061 Tonnes de déchets ont été collectés sur le territoire en 2014 dont 8 540 Tonnes de gravats.

Graphique 5 - Mode de traitement des déchets ménagers





La part des OMA (ordures ménagères et assimilés) est en baisse constante depuis 2006 avec une légère tendance à la hausse en 2014 (+ 1 % sur les ordures ménagères résiduelles) : **- 12 % entre 2008 et 2013**. Le taux 2014 de recyclage matière et organique des déchets ménagers est de **41 %**.

Pour rappel, la Loi Grenelle I avait fixé comme objectif national de :

- réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant entre 2008 et 2013
- augmenter le recyclage matière et organique pour atteindre un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015

En revanche, après une baisse enregistrée en 2011 et 2012, la quantité totale des déchets ménagers est en augmentation (+ 6% par rapport à 2012) en raison de l'augmentation des apports en déchèteries : + 16 % rapport à 2013 de déchets recyclés, + 3 % de déchets compostés mais aussi + 13 % de déchets enfouis (encombrants en particulier sur la déchèterie de Montaigu de Quercy : + 23 %).

LES PRESTATAIRES

Le SMEEOM de la Moyenne Garonne assure en régie directe la compétence collecte des déchets ménagers. Toutefois, la collectivité fait appel à divers prestataires pour certaines missions.

La compétence Traitement des déchets ménagers (tri des emballages légers recyclables et stockage des OMR) a été transférée au Syndicat Départemental des Déchets qui en confie l'exécution à la société DRIMM.

L'exploitation des déchèteries (haut et bas de quais) est assurée par la CC des Deux Rives et par le SDD (en fonction des localisations).

Nature des prestations	Modalités d'exploitation du service
Collecte OMR et emballages légers	Régie du SMEEOM
Collecte et transport du verre	Société VEOLIA Propreté
Construction et exploitation des déchèteries	CC2R ou SDD
Tri et conditionnement des emballages	Société DRIMM (compétence SDD82)
Enfouissement des OMR	Société DRIMM (compétence SDD82)

Tableau 9 - Modalités d'exploitation du service public d'élimination des déchets

Le tableau ci-dessous détaille les prestations des entreprises assurant directement le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers ainsi que les prestations les plus significatives (> 15 000 €TTC) autour de la gestion des déchets :

Nom du prestataire	Nature prestation	Type de contrat	Echéance	Montant annuel € TTC	Evolution n / n-1
SDD82	Transport et traitement des OMR et des emballages	Transfert de compétence	-	1 238 377 €	+ 11%
SDD82	Gestion des déchèteries	Transfert de compétence	-	232 057 €	+ 27%
VEOLIA Propreté	Collecte et transport du verre	MP	1/10/2016	60 012 €	+ 14%
LOUDA / VAL FLEURI	Fourniture de carburant	-	-	99 358 €	-8%
CASINO	Fourniture de carburant	-	-	44 528 €	-6%
LETT	Entretien des véhicules de collecte	-	-	30 352 €	+ 27%

La participation versée au SDD a subi une forte augmentation en partie liée à l'augmentation de la TGAP et de la TVA. De même, la prestation VEOLIA a subi l'augmentation du taux de TVA (de 7% en 2013 à 10% en 2014).

LE COUT DU SERVICE PUBLIC

LES INVESTISSEMENTS

Les principaux investissements réalisés en 2014 sont les suivants :

Nature de l'investissement	Montant en € TTC
2 bennes de collecte (châssis réglés en 2013)	162 480 €
Bacs de collecte	59 154 €
5 colonnes à verre 4 m ³	7 140 €
Lave-verre pour les gobelets réutilisables	1 717 €
Photocopieur	4 200 €
Débroussailleuse	1 250 €

Le remboursement du capital de la dette en investissement s'élève à 84 437 € pour 4 emprunts (2 concernent les bâtiments d'Auvillar et de Beaumont, un pour l'achat de 2 véhicules de collecte et le dernier pour l'achat de contenants).

LE COUT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC

Le SMEEOM de la Moyenne Garonne utilise la méthode ComptaCoût® de l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer pour renseigner la matrice des coûts.

En colonne, la matrice distingue les flux de déchets gérés par la collectivité, soit pour le SMEEOM :

- Les Ordures Ménagères Résiduelles
- Les Recyclables secs en distinguant les emballages légers et papiers du verre

Les lignes de la matrice sont regroupées en :

- Charges fonctionnelles permettant d'assurer le fonctionnement du service (charges du personnel administratif et encadrant, indemnités des élus, frais de gestion administrative, charges liées au véhicule de service et les coûts de communication).
- Charges techniques déclinées selon les différentes étapes opérationnelles : gestion des contenants, collecte, transit/transport et traitement
- Produits

Les coûts de synthèse sont présentés de plusieurs façons :

- Coût complet : totalité des charges hors TVA
- Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (vente de matériaux...)
- Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées
- Coût aidé : coût partagé moins les aides reçues.

Matrice de présentation des coûts en €HT/habitant	Flux de déchets			TOTAL
	OMR	Emballages	Verre	
Charges fonctionnelles	4,76 €HT	3,02 €HT	0,16 €HT	7,94 €HT
Charges de prévention	0,47 €HT	0,04 €HT	0,00 €HT	0,51 €HT
Charges techniques de pré-collecte	1,33 €HT	2,02 €HT	0,16 €HT	3,51 €HT
Charges techniques de collecte	23,27 €HT	13,35 €HT	1,72 €HT	38,34 €HT
Charges techniques de transport	4,26 €HT	2,24 €HT	0,00 €HT	6,50 €HT
Charges techniques de traitement	18,80 €HT	12,64 €HT	0,00 €HT	31,44 €HT
Coût complet	52,90 €HT	33,31 €HT	2,04 €HT	88,25 €HT
Vente de matériaux et autres produits	0,00 €HT	3,80 €HT	1,02 €HT	4,82 €HT
Coût technique	52,90 €HT	29,51 €HT	1,02 €HT	83,43 €HT
Soutiens des sociétés agréées	0,00 €HT	8,95 €HT	0,21 €HT	9,16 €HT
Coût partagé	52,90 €HT	20,56 €HT	0,81 €HT	74,27 €HT
Aides "reprises" aux investissements et emploi	1,01 €HT	0,36 €HT	0,00 €HT	1,37 €HT
Coût aidé HT	51,89 €HT	20,20 €HT	0,81 €HT	72,90 €HT

Matrice de présentation des coûts en €HT/Tonne	Flux de déchets			TOTAL
	OMR	Emballages	Verre	
Coût complet	221,48 €HT/T	565,48 €HT/T	64,39 €HT/T	851,35 €HT/T
Coût technique	221,48 €HT/T	500,73 €HT/T	31,94 €HT/T	754,08 €HT/T
Coût partagé	221,48 €HT/T	348,80 €HT/T	25,28 €HT/T	595,49 €HT/T
Coût aidé HT	217,17 €HT/T	342,57 €HT/T	24,84 €HT/T	584,59 €HT/T

Les charges fonctionnelles (bâtiments, frais d'administration, personnel d'encadrement) représentent 9% des charges totales.

Le coût de la collecte sélective est élevé notamment en raison des charges de pré-collecte (remplacement des caissettes par des bacs en 2012). Néanmoins c'est le coût aidé qui reste trop élevé. Des efforts sont donc à faire afin d'obtenir un maximum de soutien des sociétés agréées

Il conviendra de noter que le coût des déchèteries n'est pas pris en compte dans l'analyse car cette compétence n'est pas gérée par le SMEEOM. Les données du SDD82 sont 2014 indique un coût moyen de 17,50 €/habitant pour la gestion des déchèteries (Montaigu de Quercy, Lavit et Beaumont de Lomagne).

Plus de 17 % des charges de gestion des ordures ménagères résiduelles sont couverts par les produits perçus (vente de matériaux, soutiens des éco-organismes, aides diverses).

L'ADEME indique les éléments suivants issus du Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012) : 89 €/hab/an pour la gestion globale des déchets ménagers (moyenne du coût aidé HT), dont 53 €/hab/an pour les OMR, 8 € pour les emballages hors verre et les papiers des ménages, 1,6 € pour le verre.

Le montant de base de la participation demandée aux communautés de communes pour la gestion des OMA est de 76,50 €/habitant. Le forfait supplémentaire pour la collecte en bacs individuels est de 2,04 €/habitant/collecte hebdomadaire.

Les annuités de la dette s'élèvent, pour 2014, à 28 385 € pour 4 emprunts.

LES MESURES DE PREVENTION

La prévention des déchets répond à de multiples enjeux : réduire la production des déchets et leur nocivité en incitant à concevoir, produire et consommer autrement.

Cette politique est portée par les pouvoirs publics qui en 2008, par la Directive cadre européenne, lui ont donné la priorité dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets. Au niveau national, ce sont les lois Grenelle de l'environnement qui ont fixé un objectif de réduction de 7 % de la production des OMA par habitant entre 2008 et 2013. Aujourd'hui les objectifs sont précisés dans le 2nd programme national de prévention des déchets (réduction de 7% des DMA par habitant entre 2014 et 2020) et le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire (-50 %).

Outre l'allègement des quantités de déchets à gérer (à collecter et à traiter), la réduction des déchets permet d'économiser les ressources, de préserver l'environnement mais aussi d'améliorer notre cadre de vie et de créer de nouvelles dynamiques économiques et sociales.

Bien que le SMEEOM ne soit pas engagé dans un contrat cadre avec l'ADEME, de nombreuses opérations de prévention sont menées sur son territoire.

L'OPERATION STOP-PUB

En partenariat avec des collectivités voisines de gestion des déchets, le SMEEOM a édité, depuis 2011, des autocollants "STOP-PUB". Son apposition sur la boîte aux lettres permet d'éviter environ 30 Kg de publicités/foyer/an.



A ce jour, **4 500 STOP PUB** ont été distribués (mise à disposition en mairies, par le facteur, dans les boulangeries) soit environ **135 Tonnes de déchets évités** (4 Kg/Hab.)

LA LOCATION DE GOBELETS REUTILISABLES

Au printemps 2014, le SMEEOM a mené une enquête auprès des associations organisatrices de manifestations sur son territoire afin de définir un besoin potentiel de gobelets réutilisables.

Ainsi, 5 000 gobelets ont été achetés ainsi qu'un lave-verre. Ils sont mis à la disposition des associations avec un prix de location incluant le lavage de 0,03 €/gobelet et une pénalité de 0,40 €/gobelet non restitué. La consigne mise en place par les organisateurs est généralement de 1 €/gobelet. Des bâches d'information sur le principe de la consigne sont mises à disposition par le SMEEOM.

En 2014, 5 manifestations ont utilisé ce service avec un total de **7 400 gobelets loués**. Le taux de perte est de 7%.

Cette opération a bénéficié du soutien financier de l'ADEME (50 % des dépenses HT).



LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le SMEEOM a travaillé en partenariat avec le collège Despeyrous de Beaumont de Lomagne sur le thème du gaspillage alimentaire. Les actions menées pour ce projet pluridisciplinaire impliquant les équipes pédagogique et de restauration ont été les suivantes :

- Installation d'un **composteur** pour les restes de préparation de repas (épluchures de légumes et de fruits, serviettes papier des élèves) : environ 30 Kg de déchets compostés/semaine soit plus d'**une tonne/an**
- Création d'un **jardin de plantes aromatiques** à amender avec le compost récupéré et utilisation des plantes pour la préparation des plats.
- Analyse des déchets liés au repas : **pesées** des déchets mis au composteur, campagne d'analyse des restes de plateaux repas, pesées des restes de plateaux repas, réalisation d'un **gâchimètre de pain**.
- Interventions scolaires sur le thème du gaspillage alimentaire.
- Réalisation et exposition d'**affiches** dans le réfectoire pour inciter les élèves à manger les légumes (4 thèmes soulevés et traités par les collégiens : l'affirmation de ses propres goûts, les qualités nutritionnelles, la présentation et la transformation des légumes).
- Création de 7 recettes de restes avec conseils malins intégrées dans un **carnet** de 18 pages
- Réalisation d'un **stand** pour la journée Portes Ouvertes : représentation d'une cuisine "astucieuse et interactive" avec roue des défis permettant d'aborder les différents conseils anti-gaspillage alimentaire (différence entre DLC et DLUO, liste de course, semainier de préparation des repas, chaîne du froid, bien ranger dans le frigo avec éléments à fixer par velcro dans la bonne zone de froid, accommodation des restes...).

Cette opération a bénéficié du soutien financier de l'ADEME (50 % des dépenses HT).



LA PROMOTION DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Depuis 2011, le SMEEOM s'est engagé dans une opération de promotion du compostage domestique soutenue financièrement et techniquement par l'ADEME. Celle-ci a pour objectif de détourner des filières d'élimination classiques, les bio-déchets qui peuvent être valorisés sur site en amendement organique.

A ce jour, **1 635 composteurs individuels** de 420 L ont été distribués par le SMEEOM :

- 1 254 sur le territoire hors Cdc des Deux Rives qui avait déjà mené ce type d'opération, soit un taux d'équipement de 22 % des foyers
- 381 kits de compostage supplémentaires sur le territoire de la CdC des Deux Rives.

Les établissements scolaires équipés sont au nombre de 13. Viennent également se rajouter 2 mairies ainsi qu'un foyer d'accueil de personnes handicapées.

Une enquête d'évaluation sur l'opération a été menée en mai 2014 avec un taux de retour de 15 % des personnes interrogées (environ 200 réponses). Dans plus de 90 % des cas, une diminution des déchets a été constatée (94 % des personnes interrogées compostent les épluchures de fruits et légumes et 44 % les

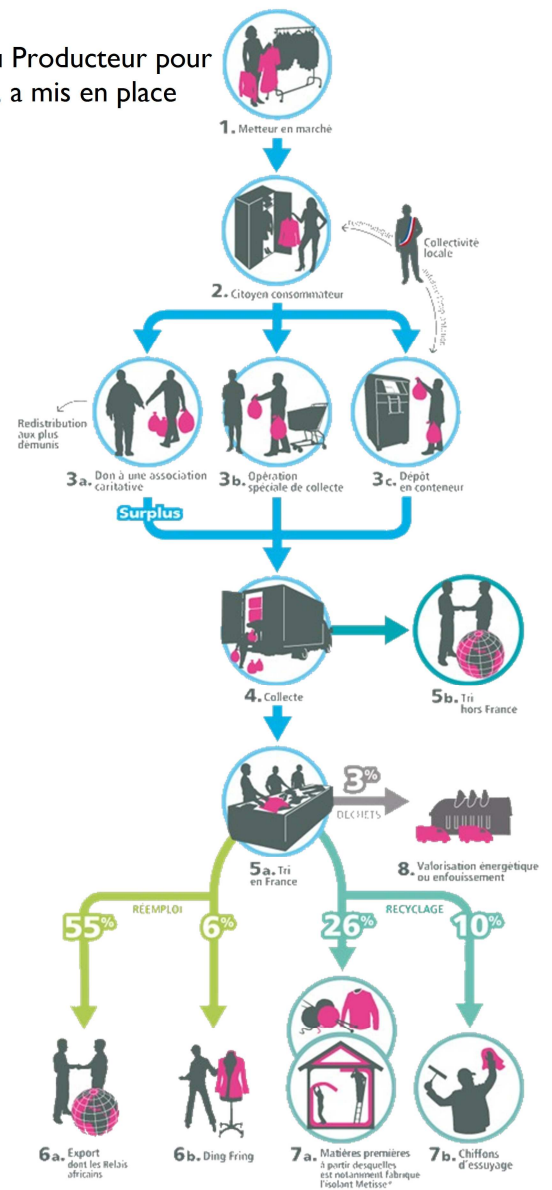
restes de repas). On estime la quantité de déchets de cuisine compostés à 40 Kg/hab/an soit environ **150 Tonnes de déchets évitées**. Il convient d'y ajouter les petits déchets de jardin qui sont également compostés et dont la quantité varie selon le milieu (rural, pavillonnaire...) et les pratiques : entre 100 et 200 Kg/hab/an.

LA COLLECTE DES TEXTILES

Depuis 2009, avec la mise en place de la Responsabilité Elargie du Producteur pour la filière des textiles, le SMEEOM en partenariat avec le Relais 82, a mis en place **37 colonnes** depuis 2009.

En 2014, plus de **76 Tonnes** ont été collectées :

- 46 Tonnes ont ainsi été reemployées soit 1,4 Kg/hab/an
- 27 Tonnes ont été recyclées soit 0,8 Kg/hab/an



LA DIFFUSION DES BONNES PRATIQUES SUR L'ECO-CONSOMMATION

De nombreux articles sur le thème sont diffusés dans les journaux municipaux des **69 communes** du territoire du SMEEOM et dans le journal du tri du SMEEOM qui paraît une fois par an.

L'ECO EXEMPLARITE

En interne, une démarche de dématérialisation des documents a été engagée en partenariat avec la trésorerie pour les échanges comptables, avec le contrôle de légalité pour les actes administratifs, avec pour appui le centre de gestion 82 notamment pour la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Des composteurs individuels ont également été distribués gratuitement aux agents souhaitant participer à l'opération.

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

LE SMEEOM compte **24 agents titulaires** et 4 agents en Contrat Emploi Avenir. Le recrutement d'agents contractuels pour le remplacement des congés maladie, accident de travail, maladie professionnelle et besoins occasionnels porte le nombre d'agents à **31,20 ETP**. Les agents sont répartis comme suit :

Emplois 2014	Effectifs **		Statut			Age			Sexe	
	2014	2013	FPT*	Contractuel	Emploi aidé	< 30 ans	30 à 45 ans	> 45 ans	M	F
TOTAL emplois	31,20	31,50	23,6	5,1	2,5	10,2	5	14	29,2	2
Collecte	27,2	27,5	19,60	5,10	2,50	8,2	5	14	27,2	
Pré-collecte	0,90	0,90	0,90	0	0		0,45	0,45	0,9	
Transfert	0,30	0,30	0,30	0	0			0,3	0,3	
Communication	0,85	0,85	0,85	0	0		0,45	0,40	0,8	0,05
Administratif	0,95	0,95	0,95	0	0		0,95			0,95
Gestion Service	1	1	1	0	0		1			1

*Fonction Publique Territoriale **Effectifs en Equivalent Temps Plein (ETP)

L'amélioration des conditions de travail des agents est une démarche continue du SMEEOM. Ainsi, un certain nombre d'actions sont menées de façon récurrente :

- Lavage et désinfection des bacs de regroupement : campagne annuelle
- Prestation de lavage des tenues de travail (blouson, pantalon, parka et T-Shirts Haute Visibilité)
- Renouvellement régulier du parc de camions-bennes avec recherche d'améliorations techniques (double chaise automatique, main-courante chauffante, éclairage supplémentaire bas-côté ...)
- Adhésion au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) : montant 2014 de 5 467 € pour un total reversé aux agents de 1 884 € (médailles du travail, retraite, séjour vacances, accueil centres de loisirs, garde d'enfants, Noël des enfants, mariage, cartes de pêche).

En 2014, 14 agents ont bénéficié de formation pour un total de 410 heures :

Type de formation	Organisme	Montant	Nb agents	Nb de jours/agent
Sauveteurs Secouristes du Travail	SDIS	985,22 €	8	2
Fondamentaux du métier d'agent de collecte	CNFPT	Cotisation	2	3
CACES engins de chantier catégorie 2	COPREFOR	720 €	2	2
Adaptation à la FPT pour les contrats Emploi Avenir	CNFPT	Cotisation	2	2
Permis C (Poids Lourd)	ECF	1 795 €	1	11
FIMO	ECF	1 802,69 €	1	20
TOTAL		5 302,91 €		61 jours

Le nombre de jours d'absence en 2014 (hors encadrement est de :

Absentéisme 2014	Total 2014	Total 2013	Evolution n / n-1
Arrêts Maladie	309	1216	
Nb d'agents concernés	11	9	
Absence injustifiée	0	104	
Arrêts suite accident de travail	369	16	
Nb d'agents concernés	2	2	
Arrêts maladie professionnelle	365	0	
Nb d'agents concernés	1	0	
TOTAL jours d'absence	1 043	1 336	-22 %
Nb de collaborateurs (ETP)	31,20	31,50	-1%
Taux d'absentéisme *	9,2 %	11,6 %	

*Nombre de jours d'absence sur nombre de jours de l'année (365 jours)





Le taux d'absentéisme de 9,2 % est en diminution par rapport à 2013 mais reste supérieur au taux moyen de la FPT (8,7 % en 2014) en raison de l'absence de 2 agents sur l'année complète : un agent en accident de travail (conséquence d'un accident survenu en décembre 2008) et un autre en maladie professionnelle.

Concernant les accidents de travail, le **taux de Fréquence** relatif au nombre d'arrêt était de **39,9 %** et le **taux de Gravité de 7,3 %** en 2014. Les résultats publiés par la CNAMTS pour l'année 2013 pour le secteur de la collecte des déchets non dangereux sont les suivants : taux de fréquence = 44,3 % et taux de Gravité = 4,1 %

La communication 2014 a mis l'accent sur les thématiques du verre et des textiles.



Pour le verre, une campagne de communication à l'effigie de M. Papillon, personnage emblématique d'Eco-Emballages, a été déployée sur les colonnes à verre. Ainsi 2 bâches habillent des colonnes à verre différentes chaque mois sur le territoire du SMEEOM.

De plus, des autocollants "pas de verre" sont collés sur les bacs collectifs d'OMR.

Des sacs de précollecte ont également été distribués à l'ensemble des foyers lors de la remise du journal du tri annuel.

Des sacs de précollecte pour le textile étaient également joints afin d'inciter les administrés à trier leur linge usagé dans les bornes de collecte.

Le stand "cuisine anti gaspi" réalisé avec le collège Despeyroux de Beaumont de Lomagne a été utilisé lors de 2 manifestations : la Foire bio de Mansonville et celle d'Auvillar.

Enfin les animations pédagogiques ont permis de sensibiliser 541 enfants sur la prévention et le tri des déchets :

- Année scolaire 2013-2014 : Ecoles d'Espalais, Lavit, Montaigu de Quercy et du groupement Castelsagrat/St Vincent/St Paul
- Année scolaire 2014-2015 : Ecoles de Valeilles et Lavit

